



Assemblée générale

Distr. générale
17 décembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 147 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations de maintien
de la paix des Nations Unies**

Point au 30 juin 2013 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait le point de la situation financière au 30 juin 2013 de 25 missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé. Sur ces 25 missions, 5 accusaient des déficits de trésorerie du fait du non-paiement des quotes-parts, et 20 présentaient un excédent de trésorerie pouvant être porté au crédit des États Membres, d'un montant total net de 47,0 millions de dollars.

Le rapport présente également, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution [65/293](#), des propositions visant à régler la question des montants dus aux États Membres au titre des missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé, et à répondre aux besoins de trésorerie des opérations de maintien de la paix en cours.



Abréviations

APRONUC	Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge
ATNUSO	Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental
ATNUTO	Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental
FORDEPRENU	Force de déploiement préventif des Nations Unies
FPNU	Forces de paix des Nations Unies
GANUPT	Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition
GOMNUII	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
MANUH	Mission d'appui des Nations Unies en Haïti
MANUTO	Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental
MINUAR	Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda
MINUBH	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUGUA	Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala
MINUHA	Mission des Nations Unies en Haïti
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINURCA	Mission des Nations Unies en République centrafricaine
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUSIL	Mission des Nations Unies en Sierra Leone
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
MIPONUH	Mission de police civile des Nations Unies en Haïti
MISNUS	Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne
MITNUH	Mission de transition des Nations Unies en Haïti
MONUA	Mission d'observation des Nations Unies en Angola
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
MONUIK	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït
MONUL	Mission d'observation des Nations Unies au Libéria
MONUOR	Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda

MONUSIL	Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone
MONUT	Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan
ONUB	Opération des Nations Unies au Burundi
ONUCA	Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale
ONUMOZ	Opération des Nations Unies au Mozambique
ONUSAL	Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador
ONUSOM	Opération des Nations Unies en Somalie
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNAVEM	Mission de vérification des Nations Unies en Angola
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point de la situation financière des missions de maintien de la paix ci-après, dont le mandat est terminé et dont le rapport final sur l'exécution du budget a déjà été publié : APRONUC, ATNUSO et Groupe d'appui de la police civile, ATNUTO-MANUTO, Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge, FORDEPRENU, FPNU, GANUPT, GOMNUII, MANUH-MITNUH-MIPONUH, MINUBH, MINUEE, MINUGUA, MINUHA, MINURCA, MINUSIL-MONUSIL, MONUG, MONUIK, MONUL, MONUOR-MINUAR, MONUT, ONUB, ONUCA-ONUSAL, ONUMOZ, ONUSOM et UNAVEM-MONUA. On trouvera plus d'informations à ce sujet à l'annexe I.

2. Comme indiqué dans le tableau 1, au 30 juin 2013, 20 des 25 missions de maintien de la paix mentionnées dans le présent rapport présentaient un excédent de trésorerie pouvant être porté au crédit des États Membres, d'un montant total de 46 983 000 dollars.

Tableau 1

Situation de trésorerie consolidée au 30 juin 2013 des missions suivantes : ATNUSO et Groupe d'appui de la police civile, ATNUTO-MANUTO, Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge, FORDEPRENU, FPNU, GANUPT, GOMNUII, MINUBH, MINUEE, MINUHA, MINUSIL-MONUSIL, MONUG, MONUL, MONUOR-MINUAR, MONUT, ONUB, ONUCA-ONUSAL, ONUMOZ, UNAVEM-MONUA et UNIKOM

(En milliers de dollars des États-Unis)

Liquidités	179 492
À déduire : passif	132 509
Montant au 30 juin 2013 des liquidités pouvant être portées au crédit des États Membres	46 983

3. La variation du montant net des liquidités pouvant être portées au crédit des États Membres entre le 30 juin 2012 et le 30 juin 2013 est présentée dans le tableau 2.

Tableau 2

Variation, entre le 30 juin 2012 et le 30 juin 2013, du montant des liquidités pouvant être portées au crédit des États Membres

(En milliers de dollars des États-Unis)

Montant net des liquidités au 30 juin 2012.....	28 188
Remboursement des prêts contractés par des missions de maintien de la paix en cours	
MISNUS	3 000
MINUK	3 500
MINURSO	3 500

Excédent de trésorerie d'une mission de maintien de la paix dont le mandat vient de se terminer (MONUG)	428
Intérêts créditeurs et recettes diverses ou accessoires	1 228
Contributions reçues d'États Membres	7 139
Montant net des liquidités au 30 juin 2013	46 983

4. Le tableau 3 donne la répartition entre les missions du solde de trésorerie net de 46 983 000 dollars.

Tableau 3

Missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé disposant d'un solde de trésorerie net positif au 30 juin 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

ONUB	1 294
ONUCA-ONUSAL	207
ONUMOZ	54
MINUSIL-MONUSIL	860
UNAVEM-MONUA	9 487
GOMNUII	150
MONUIK	106
MINUEE	1 877
MINUBH	564
MINUHA	10 590
Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge	3
MONUT	101
MONUG	428
MONUL	161
MONUOR-MINUAR	10 278
FPNU	7 851
FORDEPRENU	419
ATNUSO et Groupe d'appui de la police civile	457
ATNUTO-MANUTO	1 776
GANUPT	320
Total	46 983

5. Le montant de 46 983 000 dollars indiqué dans les tableaux 1 et 3 ne comprend pas les 10 816 000 dollars dus par deux missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé (7 366 000 dollars par la MANUH-MITNUH-MIPONUH et 3 450 000 dollars par la MINURCA) ni les 41 000 000 dollars dus par deux missions de maintien de la paix en cours (13 000 000 dollars par la MINURSO et 28 000 000 dollars par la MINUK) au 30 juin 2013. Lorsque ce montant de 41 000 000 dollars aura été remboursé, le montant total des liquidités sera de

87 983 000 dollars. Au 9 décembre 2013, une mission active (la MINUK) devait encore rembourser un emprunt d'un montant total de 17 000 000 dollars.

6. Comme indiqué dans le tableau 4, au 30 juin 2013, cinq des missions de maintien de la paix mentionnées dans le présent rapport accusaient des déficits de trésorerie, d'un montant total de 86 709 000 dollars, du fait du non-paiement des quotes-parts.

Tableau 4

Situation de trésorerie consolidée au 30 juin 2013 des missions suivantes : Groupe d'observateurs militaires de la MINUGUA, MINURCA, ONUSOM, MANUH-MITNUH-MIPONUH et APRONUC

(En milliers de dollars des États-Unis)

Liquidités	410
À déduire : passif	87 119
Déficit de trésorerie net	(86 709)

7. Le passif de ces missions, d'un montant de 87 119 000 dollars, comprend 23 636 000 dollars d'avances dues à des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé (10 816 000 dollars) et au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix (12 820 000 dollars), ainsi que les sommes dues aux pays fournisseurs de contingents, d'un montant de 63 067 000 dollars (voir annexe II), et les soldes créditeurs interfonds et autres sommes à payer, d'un montant de 416 000 dollars.

8. La variation du déficit de trésorerie net entre le 30 juin 2012 et le 30 juin 2013 est présentée dans le tableau 5.

Tableau 5

Variation, entre le 30 juin 2012 et le 30 juin 2013, du déficit de trésorerie net des missions dont le mandat est terminé

(En milliers de dollars des États-Unis)

Déficit de trésorerie net au 30 juin 2012.	(86 719)
Contributions reçues d'États Membres	10
Règlement des soldes interfonds.	(15)
Contributions et autres paiements reçus d'avance.	1
Variation du taux de change appliqué aux demandes de remboursement certifiées dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis	14
Déficit net de trésorerie au 30 juin 2013.	(86 709)

9. Le tableau 6 montre la répartition du déficit de trésorerie de 86 709 000 dollars entre les missions.

Tableau 6
**Missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé
 affichant un déficit de trésorerie au 30 juin 2013**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Groupe d'observateurs militaires de la MINUGUA	(124)
MINURCA	(23 823)
ONUSOM	(15 451)
MANUH-MITNUH-MIPONUH	(7 273)
APRONUC	(40 038)
Total	(86 709)

II. Montants restant à régler aux États Membres au titre des missions dont le mandat est terminé

10. Comme le lui avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 65/293, le Secrétaire général a présenté, dans ses rapports sur la situation financière, au 30 juin 2011 (A/66/665) et au 30 juin 2012 (A/67/739), des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé, des propositions visant à régler la question des montants dus aux États Membres au titre des missions affichant un déficit de trésorerie net. Dans le présent rapport, le Secrétaire général peaufine un scénario que la Cinquième Commission avait examiné lors de ses délibérations au cours de la soixante-septième session, et qui est décrit ci-après.

11. Comme indiqué dans le tableau 7, le Secrétaire général propose de rembourser à chaque État Membre un pourcentage identique de la somme totale qui leur est due, à hauteur d'un montant total de 88 393 000 dollars, en utilisant le solde de trésorerie positif de 87 983 000 dollars des missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé et le solde de trésorerie de 410 000 dollars de celles qui ont un déficit de trésorerie. Cette somme permettrait de rembourser les sommes dues aux pays fournisseurs de contingents par les missions dont le mandat est terminé affichant un déficit de trésorerie (63 067 000 dollars), l'excédent net de celles qui affichent un excédent de trésorerie (87 983 000 dollars) et les avances dues à celles qui affichent un déficit de trésorerie (10 816 000 dollars).

Tableau 7
Remboursement proposé aux États Membres

(En milliers de dollars des États-Unis)

A. Liquidités

Excédent net des missions dont le mandat est terminé	46 983
Avances dues à des missions en cours	41 000
Liquidités des missions dont le mandat est terminé affichant un déficit de trésorerie . .	410
Montant total des liquidités	88 393

B. Remboursement proposé

	<i>Remboursement proposé</i>		
	<i>Montant dû</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant</i>
Montants dus aux pays fournisseurs de contingents par les missions dont le mandat est terminé affichant un déficit de trésorerie	63 067	55	34 440
Excédent net des missions dont le mandat est terminé affichant un excédent de trésorerie	87 983	55	48 046
Avances dues aux missions dont le mandat est terminé affichant un déficit de trésorerie ^a	10 816	55	5 907
Montant total du remboursement	161 866	55	88 393

^a Le règlement de ces avances permettra de dégager un excédent supplémentaire à répartir entre les États Membres.

12. En fonction du solde disponible au 30 juin 2013, chaque État Membre serait remboursé à hauteur de 55 % du montant qui lui est dû. Le montant proposé ci-dessus ne prend pas en compte la somme de 12 820 000 dollars due au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, ce qui ne devrait pas empêcher l'Organisation d'intervenir rapidement au cours des phases de démarrage des nouvelles opérations de maintien de la paix ou de croissance des opérations en place, ni de faire face à des dépenses imprévues et extraordinaires liées au maintien de la paix, compte tenu de l'utilisation passée et actuelle du Fonds.

13. Toutefois, si l'Assemblée générale approuvait cette proposition, il faudrait mettre en place un mécanisme permettant de répondre aux besoins de trésorerie des opérations de maintien de la paix en cours, comme il est expliqué ci-après.

III. Besoins de trésorerie de l'Organisation

14. Comme l'a expliqué le Secrétaire général dans ses précédents rapports sur la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé (A/66/665 et A/67/739), la situation de trésorerie des missions de maintien de la paix est irrégulière car il est difficile de prévoir le montant des recettes provenant des contributions mises en recouvrement, et les excédents de trésorerie des missions dont le mandat est terminé sont actuellement utilisés pour atténuer le déficit de celles qui sont en activité. De fait, toutes les contributions au compte spécial de certaines missions en activité n'ayant pas été acquittées, il reste nécessaire de prélever des fonds sur les comptes des missions dont le mandat est terminé. Le montant de ces avances intercomptes s'est élevé à 51 millions de dollars au 30 juin 2012 et à 41 millions de dollars au 30 juin 2013. Au 30 juin 2013, deux missions en activité, la MINURSO et la MINUK, en bénéficiaient. À la même date, le montant des sommes qui n'avaient pas encore été réglées aux pays fournisseurs de contingents en raison d'un manque de liquidités s'élevait à 57 millions et concernait quatre missions en cours : la MINURSO, la MINUSTAH, l'UNFICYP et la MINUSS. Au cours de l'exercice 2013/14, un montant de 30 millions de dollars a déjà été prélevé sur les comptes d'opérations dont le mandat est terminé au profit de la MINURSO et de la MINUK. Lors de l'exercice 2011/12, le montant des avances

intercomptes a culminé à 93 millions de dollars, en septembre 2011, contre 62 millions de dollars lors de l'exercice suivant, en juillet et août 2012. Au cours des quatre premiers mois de l'exercice en cours, le montant le plus élevé a été prélevé en août 2013, où il s'est élevé à 57 millions de dollars. Les avances, les montants remboursés et les montants des avances les plus élevés constatés entre juillet 2008 et octobre 2013 sont indiqués aux annexes III et IV.

15. Le Secrétaire général convient que la position de trésorerie des opérations de maintien de la paix en activité n'est pas directement liée à la question des excédents de trésorerie des missions dont le mandat est terminé. Toutefois, comme il ressort de l'annexe III, les opérations de maintien de la paix en activité font régulièrement face à des problèmes de trésorerie dus au non-paiement des contributions, qui les obligent à souscrire à des avances. Le Secrétariat a examiné la situation d'autres entités des Nations Unies et analysé les informations recueillies par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour déterminer quelles leçons en tirer en vue de mieux gérer les contributions non acquittées. Il fait face à une situation assez inhabituelle, dans laquelle les opérations de maintien de la paix sont financées presque entièrement (à 99 %) au moyen des quotes-parts, alors qu'en comparaison, nombre d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies sont financés essentiellement au moyen de contributions volontaires. Ainsi, les quatre organismes, fonds et programmes des Nations Unies les plus importants en termes de recettes (PNUD, PAM, UNICEF et HCR) sont entièrement financés au moyen de contributions volontaires. Par ailleurs, dans le cas des opérations de maintien de la paix, les contributions sont détenues sur des comptes distincts, ce qui ajoute à la complexité de la situation. Même si dans l'ensemble il y a suffisamment de liquidités pour gérer les opérations de maintien de la paix, certaines d'entre elles risquent de connaître occasionnellement des difficultés de trésorerie. C'est pourquoi le Secrétaire général propose que l'Assemblée générale autorise, à titre provisoire, le versement d'avances entre missions en activité, ce qui est actuellement interdit aux termes de ses résolutions en vigueur sur le financement des opérations de maintien de la paix, dans lesquelles l'Assemblée souligne qu'aucune mission ne doit être financée au moyen d'avances prélevées sur les fonds d'autres missions en cours. Ce nouveau mécanisme ne devrait nuire au fonctionnement d'aucune mission en activité, dans la mesure où les données historiques montrent que leurs besoins temporaires d'avances intercomptes ont toujours été limités par rapport à la situation de trésorerie de l'ensemble des missions en activité à quelque moment que ce soit.

16. Le mécanisme permettant d'effectuer des avances entre missions en activité serait le même que celui qui existe déjà pour prélever des avances sur les comptes de missions dont le mandat est terminé. Ces avances intercomptes nécessiteraient de faire régulièrement le point sur les besoins de trésorerie prévus pour la mission de maintien de la paix concernée et sur le montant prévu de ses recettes provenant de contributions mises en recouvrement, et seraient autorisées par le Contrôleur au cas par cas. Elles prendraient fin aussitôt que la situation de trésorerie de la mission débitrice se serait améliorée.

17. Les limites et modalités de ces avances seraient les suivantes :

a) Le Contrôleur déciderait de recourir à des avances intercomptes au cas par cas, à l'issue d'un examen régulier de la situation de trésorerie de l'opération de maintien de la paix concernée;

b) Chaque avance serait limitée au montant minimal nécessaire pour renflouer la trésorerie de la mission débitrice pour le mois suivant, dans la limite de 100 millions de dollars, soit 1,3 % du montant total des crédits approuvés pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014. Cette limite est définie en fonction du montant des avances prélevées au cours des trois exercices précédents sur les comptes des missions dont le mandat est terminé, qui a culminé à 93 millions de dollars en septembre 2011, ainsi que du déficit de trésorerie constaté au moment du remboursement trimestriel des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents, comme indiqué à l'annexe V.

18. La liquidité obligatoire des missions sera calculée en fonction de leurs obligations contractuelles éventuelles à l'égard du personnel et des fournisseurs, comme c'est le cas actuellement, ainsi que des sommes remboursées aux pays fournisseurs de contingents. Le mécanisme des avances intercomptes fonctionnera comme suit :

a) Chaque avance sera remboursée, même partiellement, aussitôt que la situation de trésorerie de la mission débitrice le lui permettra, afin que l'avance ne porte que sur la somme et la durée minimales nécessaires;

b) Dans chaque cas, la mission créditrice retenue sera celle qui, compte tenu de sa situation de trésorerie au moment de la sélection et pour le mois qui suit, a le plus de chances de pouvoir prêter des fonds sans que cela compromette son fonctionnement;

c) Aucun intérêt ne sera facturé pour ces avances intercomptes, comme il est d'usage. De fait, ces opérations portant sur de courtes durées et des sommes minimales, la facturation d'intérêts représenterait un surcroît de travail administratif pour des bénéfices limités, dans la mesure où les intérêts facturés aux missions débitrices seraient considérés comme des dépenses et réduiraient d'autant les soldes à créditer à tous les États Membres, y compris à ceux qui ont payé l'intégralité de leurs contributions dans les délais requis;

d) Chaque trimestre, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité mettrait en ligne un récapitulatif des avances versées entre les comptes de missions actives, de la situation de trésorerie globale de ces missions et du montant des sommes dues aux États Membres pour éviter que le montant des contributions non acquittées n'augmente pas par rapport aux exercices précédents, dans le cadre du mécanisme en place. On continuerait de rappeler régulièrement aux États Membres le montant des quotes-parts qu'il leur reste à acquitter.

19. Le Secrétaire général surveillerait de près le nouveau mécanisme et rendrait compte de son fonctionnement, ainsi que des ajustements éventuels à y apporter, dans ses rapports sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

20. En second lieu, le Secrétaire général propose qu'un fonds de roulement soit créé pour répondre aux besoins de trésorerie des opérations de maintien de la paix en activité, comme l'a suggéré le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (A/67/837). La création de ce fonds de roulement nécessiterait d'amender le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU, avec l'approbation de l'Assemblée générale. Les nouvelles règles seraient globalement semblables à celles qui régissent déjà le fonctionnement

du fonds de roulement du budget-programme de l'Organisation, sous réserve de ce qui suit :

a) Le montant des avances consenties par les États Membres serait déterminé en fonction du barème des quotes-parts applicable aux opérations de maintien de la paix;

b) Le fonds de roulement servirait exclusivement à répondre aux besoins de liquidité des opérations de maintien de la paix en cours.

21. L'utilisation de ce fonds de roulement serait régie par les mêmes modalités que le mécanisme des avances entre missions de maintien de la paix en activité. Les solutions suivantes pourraient être envisagées pour son financement :

a) Une somme de 100 millions de dollars pourrait être mise en recouvrement en une seule fois auprès des États Membres;

b) Un montant de 100 millions de dollars pourrait être prélevé sur le solde inutilisé des opérations de maintien de la paix en activité pour l'exercice 2012/13.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

22. L'Assemblée générale est invitée à :

a) **Prendre note du présent rapport;**

b) **Examiner les propositions du Secrétaire général sur le règlement des sommes restant à verser aux États Membres au titre des missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé;**

c) **Examiner les propositions du Secrétaire général sur les moyens de répondre aux besoins de trésorerie des opérations de maintien de la paix en activité;**

d) **Autoriser le maintien d'un solde net de trésorerie de 47,0 millions de dollars disponible dans les comptes de 20 missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé, si la création d'un mécanisme permettant de faire face aux besoins de trésorerie des opérations en cours n'a pas été approuvée.**

Annexe I

Missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé : montant au 30 juin 2013 des contributions non réglées, des sommes dues à des États Membres et des autres éléments du passif

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Contributions non réglées</i>	<i>Sommes due à des États Membres^a</i>	<i>Autres éléments de passif</i>
APRONUC	40 445	40 087	–
ATNUTO-MANUTO	27 294	2 160	10
ATNUSO et Groupe d'appui de la police civile	8 720	4 931	5
Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge	–	6	22
FORDEPRENU	1 236	6 217	5
FPNU	131 680	47 391	12
GANUPT	8	2 104	2
GOMNUII	9	1 744	2
Groupe d'observateur militaires de la MINUGUA	144	–	124
MANUH-MITNUH-MIPONUH	19 389	114	7 366
MINUBH	33 939	4 633	7
MINUEE	142	1 681	55
MINUHA	13	32 241	5
MINURCA	35 545	7 480	16 388
MINUSIL/MONUSIL	662	9 240	12
MONUG	3 802	1 722	3
MONUIK	517	1 148	7
MONUL	3	1 681	2
MONUOR-MINUAR	1 271	5 967	5
MONUT	1	1 020	1
ONUB	109	1 293	50
ONUCA/ONUSAL	251	1 301	2
ONUMUZ	16 682	325	1
ONUSOM	57 810	15 560	–
UNAVEM/MONUA	34 891	5 491	5
Total	414 563	195 537	24 091

^a Y compris les sommes dues aux pays ayant fourni des contingents au titre du matériel leur appartenant, ainsi que les sommes provenant de soldes inutilisés à porter au crédit des États Membres, en attendant leurs instructions sur leur emploi.

Annexe II

Missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé et accusant un déficit de trésorerie : sommes dues au 30 juin 2013

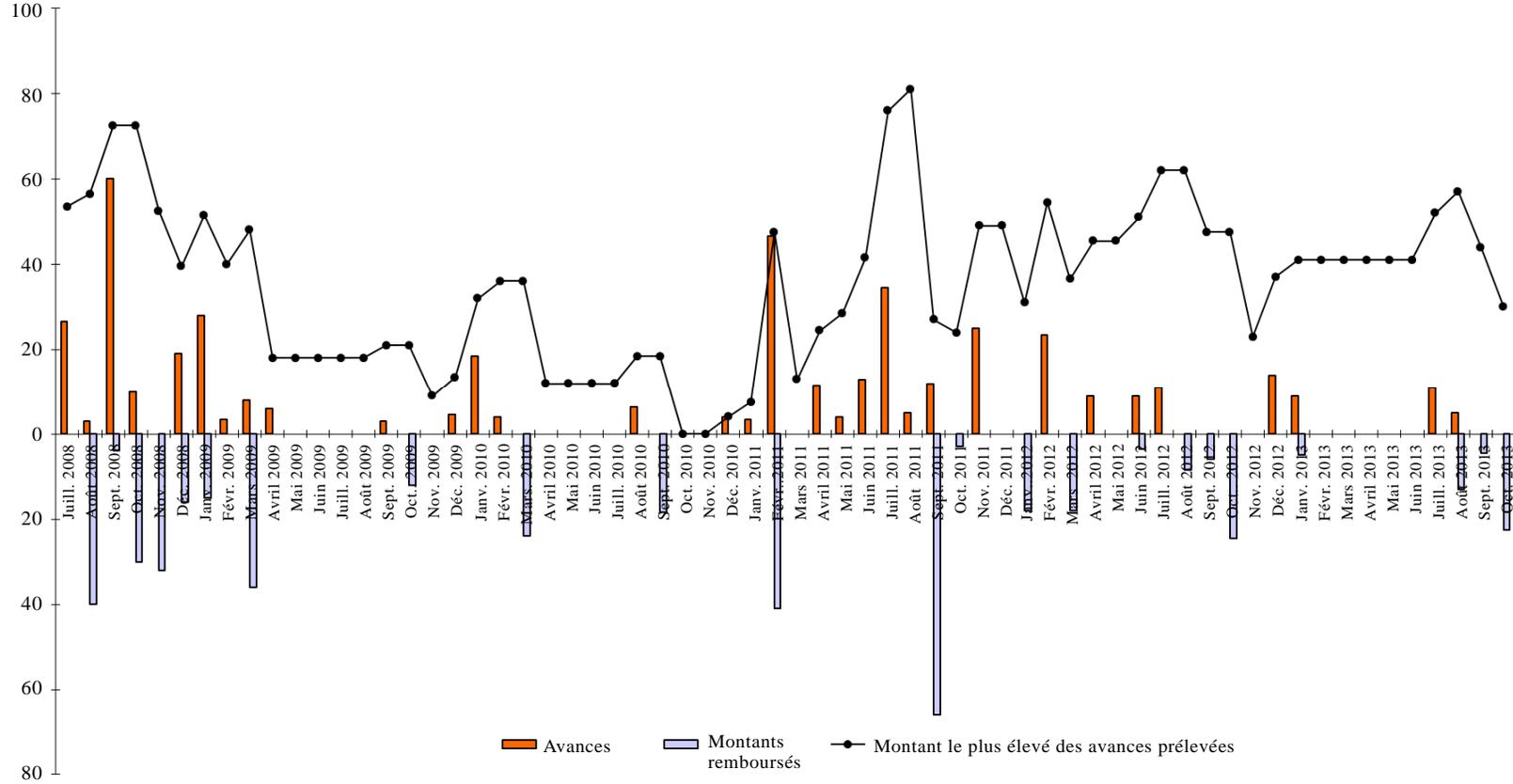
(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Matériel appartenant aux contingents</i>	<i>Lettres d'attribution</i>	Total
APRONUC	21 897	18 086	39 983
MANUIH-MITNUH-MIPONUH	–	114	114
MINURCA	7 477	3	7 480
ONUSOM	12 425	3 065	15 490
Total	41 799	21 268	63 067

Annexe III

Avances prélevées sur les comptes de missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé au profit de missions en cours pour la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 28 octobre 2013

(En millions de dollars des États-Unis)



Annexe IV

**Avances, montants remboursés et montant le plus élevé des avances prélevées
sur les comptes de missions dont le mandat est terminé au profit de missions
en activité pour la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 28 octobre 2013**

(En millions de dollars des États-Unis)

Mois	<i>Montant le plus élevé des avances intercomptes</i>				Mois	<i>Montant le plus élevé des avances intercomptes</i>				Mois	<i>Montant le plus élevé des avances intercomptes</i>			
	Avances	Montants remboursés	Solde	Montants remboursés		Avances	Montants remboursés	Solde	Montants remboursés		Avances	Montants remboursés	Solde	Montants remboursés
Juillet 2008	26,5	–	53,5	53,5	Juillet 2010	–	–	12,0	12,0	Juillet 2012	11,0	–	62,0	62,0
Août 2008	3,0	(40,0)	16,5	56,5	Août 2010	6,4	–	18,4	18,4	Août 2012	–	(8,5)	53,5	62,0
Septembre 2008	60,0	(4,0)	72,5	72,5	Septembre 2010	–	(18,4)	–	18,4	Septembre 2012	–	(6,0)	47,5	47,5
Octobre 2008	10,0	(30,0)	52,5	72,5	Octobre 2010	–	–	–	–	Octobre 2012	–	(24,5)	23,0	47,5
Novembre 2008	–	(32,0)	20,5	52,5	Novembre 2010	–	–	–	–	Novembre 2012	–	–	23,0	23,0
Décembre 2008	19,0	(16,0)	23,5	39,5	Décembre 2010	4,0	–	4,0	4,0	Décembre 2012	14,0	–	37,0	37,0
Janvier 2009	28,0	(15,0)	36,5	51,5	Janvier 2011	3,5	–	7,5	7,5	Janvier 2013	9,0	(5,0)	41,0	41,0
Février 2009	3,5	–	40,0	40,0	Février 2011	46,5	(41,0)	13,0	47,5	Février 2013	–	–	41,0	41,0
Mars 2009	8,0	(36,0)	12,0	48,0	Mars 2011	–	–	13,0	13,0	Mars 2013	–	–	41,0	41,0
Avril 2009	6,0	–	18,0	18,0	Avril 2011	11,5	–	24,5	24,5	Avril 2013	–	–	41,0	41,0
Mai 2009	–	–	18,0	18,0	Mai 2011	4,0	–	28,5	28,5	Mai 2013	–	–	41,0	41,0
Juin 2009	–	–	18,0	18,0	Juin 2011	13,0	–	41,5	41,5	Juin 2013	–	–	41,0	41,0
Juillet 2009	–	–	18,0	18,0	Juillet 2011	34,5	–	76,0	76,0	Juillet 2013	11,0	–	52,0	52,0
Août 2009	–	–	18,0	18,0	Août 2011	5,0	–	81,0	81,0	Août 2013	5,0	(13,0)	44,0	57,0
Septembre 2009	3,0	–	21,0	21,0	Septembre 2011	12,0	(66,0)	27,0	93,0	Septembre 2013	–	(4,5)	39,5	44,0
Octobre 2009	–	(12,0)	9,0	21,0	Octobre 2011	–	(3,0)	24,0	27,0	Octobre 2013	–	(22,5)	17,0	30,0
Novembre 2009	–	–	9,0	9,0	Novembre 2011	25,0	–	49,0	49,0					
Décembre 2009	4,5	–	13,5	13,5	Décembre 2011	–	–	49,0	49,0					
Janvier 2010	18,5	–	32,0	32,0	Janvier 2012	–	(18,0)	31,0	49,0					
Février 2010	4,0	–	36,0	36,0	Février 2012	23,5	–	54,5	54,5					
Mars 2010	–	(24,0)	12,0	36,0	Mars 2012	–	(18,0)	36,5	54,5					
Avril 2010	–	–	12,0	12,0	Avril 2012	9,0	–	45,5	45,5					
Mai 2010	–	–	12,0	12,0	Mai 2012	–	–	45,5	45,5					
Juin 2010	–	–	12,0	12,0	Juin 2012	9,0	(3,5)	51,0	54,5					

Annexe V

Déficit de trésorerie constaté au moment du remboursement trimestriel des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011/12				2012/13				2013/14
	Octobre 2011	Décembre 2011	Mars 2012	Juin 2012	Octobre 2012	Décembre 2012	Mars 2013	Juin 2013	Octobre 2013
Montants restant à régler au titre des contingents ou des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents ou du soutien logistique autonome	54 395,0	36 192,8	19 253,5	43 366,8	20 531,6	68 398,3	22 590,9	57 327,7	1 178,9
Avances prélevées sur les comptes de missions dont le mandat est terminé	27 000,0	35 000,0	53 500,0	51 500,0	31 000,0	23 000,0	32 000,0	41 000,0	30 000,0
Montant total du déficit de trésorerie	81 395,0	71 192,8	72 753,5	94 866,8	51 531,6	91 398,3	54 590,9	98 327,7	31 178,9